



**Procès-verbal
de l'Assemblée Communale de Pont-en-Ogoz
du 15 décembre 2011**

Présidence : M. Christophe Tornare, Syndic (Le Président)
Secrétaire : Mme Murielle Gilly
Scrutateurs : M. Gérard Berney et M. Jean-Claude Bussard
Participation: 83 personnes avec droit de vote (80 en fin d'assemblée)
2 personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Lieu : Halle polyvalente – Avry-devant-Pont
Excusé(e)s : 18 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 15 juin 2011
(ne sera pas lu car publié dans le bulletin communal)
 2. Budget de fonctionnement 2012 et rapport de la Commission financière
 3. Budget d'investissements 2012 et rapport de la Commission financière :

Aménagement du Sentier du Lac (rallonge)	Fr. 66'713.-
Projet de vestiaires – FC Gumefens/Sorens : Don	Fr. 250'000.-
Cautionnement	Fr. 200'000.-
Réfection de la place de l'école à Le Bry et rénovation des façades :	Fr. 80'000.-
Société de Pêche – WC publics	Fr. 10'000.-
Rénovation des routes communales	Fr. 200'000.-
Source RFSM - PeO	Fr. 600'000.-
 4. Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissements 2012
 5. Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux et approbation
 6. Nouveaux statuts de l'EMS Humilimont et approbation
 7. Informations et divers.
-

A 20h05, **M. le Président**, ouvre l'Assemblée communale et souhaite la plus cordiale bienvenue aux personnes présentes. Il rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 48 du 2 décembre 2011, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout ménage.

Il cite les personnes qui se sont excusées et précise que leurs noms ne seront pas inscrits dans le procès verbal, puis il nomme les scrutateurs, soit, **M. Gérard Berney** et **M. Jean-Claude Bussard**.

Il est rappelé que pour faciliter la rédaction du PV, les débats seront enregistrés. Aucune demande n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé ne sera toutefois autorisé.

M. le Président demande s'il y a des remarques quant à l'ordre du jour, celui-ci n'en suscitant aucune, **il est approuvé tel quel**.

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 juin 2011

Ayant été publié dans le journal communal de décembre 2011, le PV n'est pas lu. Aucune remarque n'étant formulée, **M. le Président** invite l'Assemblée à voter par main levée.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 juin 2011 est approuvé à la majorité, par 81 voix et 2 abstentions.

Point 2

Budget de fonctionnement 2012 et rapport de la Commission financière

M. le Président souligne que la présentation du budget sera suivie par un commentaire de la Commission financière, et que la votation du budget fera l'objet du point 4.

M. Michel Grivel donne lecture du budget de fonctionnement 2012, les tableaux sont affichés à l'écran.

Le compte de fonctionnement se solde par un total de charges de Fr. 6'917'001.- et un total de revenus de Fr. 6'851'920.-, soit un déficit de Fr. 65'081.-.

M. John Lehmann prend la parole au nom de la Commission financière et excuse l'absence de M. Pierre Broye (Président). Il ajoute que le budget de fonctionnement 2012 soumis à l'Assemblée présente un excédent de charges de Fr. 65'081.-, soit 1% du total des charges, pourcentage inférieur à 5%, limite à partir de laquelle le taux d'impôts devrait être modifié. Ce résultat négatif provient essentiellement des charges et pots communs en constante augmentation. La Commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement 2012.

Point 3

Budget des investissements 2012, rapport de la Commission financière et approbation

M. Michel Grivel poursuit avec la lecture du compte des investissements se soldant par un total de charges de Fr. 1'833'713.- et un total de revenus de Fr. 216'900.-, pour un total des investissements 2012 s'élevant à Fr. 1'616'813.-, y compris le report des années précédentes de Fr. 608'100.-. Le total des nouveaux investissements s'élève à Fr. 1'206'713.- de charges et Fr. 198'000.- de revenus (subvention ECAB), pour un total net des investissements 2012 de Fr. 1'008'713.-.

Il souligne que vu l'importance des investissements à venir et l'amélioration des infrastructures en général, l'effet de la péréquation financière déficitaire d'env. Fr. 200'000.- pour notre Commune et le flux de la population difficile à évaluer, le Conseil communal rend la population attentive qu'une éventuelle augmentation des impôts serait possible d'ici quelques années.

M. John Lehmann ajoute que les investissements proposés en 2012 se montent à Fr. 1'616'813.-, déductions faites. Fr. 608'100.- étant des reports des années précédentes, cela signifie que le Conseil communal propose à l'Assemblée des nouveaux investissements pour un total de Fr. 1'008'713.-, montant important, mais justifié, car il est nécessaire d'investir dans les infrastructures du village. La Commission financière recommande l'approbation du montant global alloué aux investissements et l'approbation de tous les objets soumis. Ceux-ci ne suscitant pas de remarque, la Commission financière préavise favorablement.

M. Jacques Limat demande si un montant voté au budget 2011, et reporté, pourrait être refusé en 2012.

M. le Président répond par la négative. Le Conseil communal a la compétence de procéder à une dépense dès que la facture leur parvient, pour un objet accepté.

Point 3. Aménagement du Sentier du Lac (rallonge) – Fr. 66'713.-

M. le Président rappelle qu'un montant de Fr. 1'300'000.- avait été budgétisé pour aménager le Sentier du Lac. Il explique qu'en raison d'oppositions le projet a dû être scindé en petits morceaux et mis à l'enquête par dossiers séparés, augmentant ainsi les coûts. L'ASLG a chiffré une rallonge de Fr. 400'000.- pour la finalisation de secteurs (Corbières, Gumefens, Le Bry, Hauteville), la promotion et les panneaux didactiques.

Les travaux ont été stoppés pour permettre le vote d'un nouveau budget dont le montant maximum pour la Commune serait de Fr. 66'713.-, en fonction des clés de répartition. En parallèle, l'ASLG effectue des recherches de fonds auprès de sponsors.

M. Laurent Liard demande à combien se chiffre l'entretien de l'entier du Sentier du Lac, et qui va en assurer la maintenance et la rénovation à long terme.

M. le Président, qui est au comité, confirme qu'une réserve de l'ordre de Fr. 25'000.- est prévue en terme d'entretien des infrastructures par l'ASLG. Les communes assureront l'entretien de base (balayage, enlèvement des arbres, etc.). L'ASLG compte également sur l'aide de sponsors, la Banque Cantonale et le Groupe E subventionnent actuellement le poste des panneaux didactiques.

Comme il n'y a pas d'autre question, **M. le Président** invite l'Assemblée à voter par main levée.

La rallonge de budget de l'aménagement du Sentier du Lac de Fr. 66'713.- est approuvée à la majorité, par 80 voix et 3 abstentions.

Point 3. Projet de vestiaires du FC Gumefens & Sorens – Fr. 250'000.- en don, et cautionnement bancaire de Fr. 200'000.-

M. le Président mentionne que 2 montants seront à voter, soit un don de Fr. 250'000.- et un cautionnement maximal de Fr. 200'000.-. Il précise que le FC Gumefens & Sorens (FCGS) étant une société à but non lucratif, un cautionnement de la part de la Commune est nécessaire, le but étant toutefois de ne jamais devoir payer cette somme. Le montant, dans son intégralité, doit toutefois être adopté en assemblée.

M. Michel Grivel donne lecture du texte disponible dans le bulletin communal, il passe la parole à **M. François Morard** du FCGS pour la présentation du projet. Ce dernier donne des renseignements quant à l'organisation du club et indique que les problèmes majeurs sont liés à l'insalubrité des vestiaires actuels qui ne répondent pas aux normes en vigueur, qu'il y a un manque d'eau, que des vestiaires hommes/femmes doivent être créés. En raison des locaux exigus, il est de surcroît difficile de recevoir d'autres clubs, l'image donnée est négative. Le projet permettrait de remédier à tous ces problèmes. Il ajoute que le financement a suscité de nombreuses discussions avec un projet estimé à Fr. 670'000.-, moins les emprunts et recettes, telles que le tournoi Sekulic et le travail effectué par les membres du FCGS. L'entretien des bâtiments et du terrain sera assuré par le club, quant aux frais d'infrastructure annuels de Fr. 50'000.-, ils seront assumés par le club, les sponsors et cotisations des membres.

En conclusion, **M. Morard** mentionne que ces vestiaires sont indispensables et nécessaires pour la saison 2013-2014, il demande à l'Assemblée d'approuver la subvention communale. **M. le Président** ajoute, suite à une vision locale, que les locaux sont vieux et insalubres et qu'il est nécessaire d'entreprendre quelque chose. Le coût pour la Commune, propriétaire du terrain et des bâtiments, reviendrait à Fr. 250'000.-.

M. Pierre Aviolat voudrait savoir quelle est la contribution de Sorens.

M. François Morard répond qu'on ne voit jamais une commune investir sur le terrain d'une autre commune et que Sorens vient d'allouer Fr. 80'000.- pour les projecteurs du terrain de Sorens, faisant également partie des installations de Pont-en-Ogoz.

M. Aviolat ajoute que l'éclairage du terrain de foot à Gumefens est mal orienté, éblouissant ainsi les conducteurs et piétons, qu'il s'agit d'un danger d'ordre public. Il demande à ce que l'éclairage soit réglé. Le Conseil communal et le FCGS en prennent note et vérifieront ce qui pourra être fait.

M. Laurent Liard qui reconnaît l'utilité de ce projet mentionne toutefois qu'il est pharaonique et que le club semble être bien loti par rapport aux autres clubs du canton. Il est d'avis que la rénovation devrait pouvoir se faire à moindre coûts, il cite en exemple le projet de la Société de pêche réalisé par des membres engagés et bénévoles. Il demande également à connaître les limites du bâtiment en bordure de route, côté Redon.

M. le Président répond qu'une demande préalable concernant ce projet a été faite et qu'aucune remarque du Service des Ponts et Chaussées n'a été formulée. Il ajoute qu'il y a 1.28 m à l'angle nord-ouest, et que le projet est prêt à démarrer.

M. Liard souligne que la visibilité est mauvaise et qu'il est difficile de croiser, surtout en hiver, et qu'un nouveau bâtiment n'arrangera rien. Il demande également qui utilisera les WC et fait la remarque que les soi-disant WC publics ont été fermés peu après l'octroi de la subvention précédente.

M. le Président répond que ces WC seront réservés aux spectateurs du FCGS et aux usagers de la buvette.

M. Liard est d'avis que la route doit être élargie et qu'il serait bon d'utiliser une partie des Fr. 250'000.- à cet effet, il souligne le bon vouloir des propriétaires qui acceptent un débordement d'env. 1.50 m sur leur terrain.

M. le Président prend note de la remarque et ajoute que les problèmes sont connus, et que si la zone venait à se développer (port ou autre), ce point serait à discuter dans le cadre de la révision du plan d'aménagement.

Comme il n'y a pas d'autre question, **M. le Président** demande à l'Assemblée de voter par main levée.

Le projet de financement des vestiaires du FC Gumefens & Sorens est approuvé à la majorité, par 72 voix, 3 refus et 8 abstentions.

Point 3. Budget des investissements 2012 – Réfection de la place de l'école à Le Bry, rénovation des façades – Total : Fr. 80'000.-

M. le Président indique que les bâtiments sont en molasse et que des travaux de rénovation sont nécessaires. **M. Marcel Schmutz** donne une brève présentation de l'école de Le Bry et des nouveaux locaux, il souligne que les travaux d'épuration et d'eau potable ont été exécutés, que le bitume reste à refaire en raison de problèmes d'inondation dans les caves, et que le crépi des murs se décolle. Il ajoute qu'il s'agit d'un bâtiment historique et qu'il est nécessaire de faire ces travaux au plus vite.

M. Pierre Justin Morard demande s'il est prévu de mettre des escaliers de secours pour les enfants qui se trouvent dans les étages supérieurs, et si le bâtiment est conforme en cas d'incendie. **M. le Président** confirme que le bâtiment est conforme et que l'ECAB a donné son aval. Afin de pouvoir exploiter la nouvelle classe, les escaliers ont été doublés anti-feu à Avry et à Le Bry sur demande de l'ECAB.

Comme il n'y a pas d'autre question, **M. le Président** invite l'Assemblée à voter par main levée.

Le projet de financement de la réfection de la place de l'école de Le Bry et rénovation des façades est approuvé à la majorité, par 82 voix et 1 abstention.

Point 3. Budget des investissements 2012 – Société de pêche – WC publics – Fr. 10'000.-

M. Jean-Claude Balmer donne un bref résumé de l'historique de la demande qui date de plus de 10 ans. Il ajoute que c'est au cours des travaux que l'on s'est aperçu qu'il manquait des WC pour handicapés ainsi qu'une douche. Il précise que les WC seront accessibles aux randonneurs et au public pendant la période estivale, et que les travaux ont déjà débutés. Il souligne que la Société de pêche s'est débrouillée pour trouver des locaux à moindre coût et que le Sentier du Lac passera juste derrière les bâtiments.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** invite l'Assemblée à voter par main levée.

Le projet de financement des WC publics de la Société de pêche est approuvé à l'unanimité.

Point 3. Budget des investissements 2012 – Rénovation des routes communales – Fr. 200'000.-

M. Félix Morard donne le bilan des réfections faites lors de la précédente législature, puis il présente les nouveaux projets en précisant que la liste n'est pas définitive. Pour 2012, les investissements prioritairement proposés sont la route du Villars pour Fr. 130'000.-, en raison du tapis qui se dégrade et risque de nids de poule, et la route du Lac pour Fr. 70'000.-, en raison d'une forte circulation, d'un sol qui se désagrège, surtout à la hauteur du virage, et des difficultés de croisement dues à l'étroitesse de la route. Il ajoute que ce tracé s'inscrit dans le projet du nouvel aménagement des rives du lac, qu'il existe différentes variantes mais qu'aucune n'a pour l'instant été décidée.

M. le Président ajoute que les petits travaux urgents pourront passer par le budget de fonctionnement.

M. Thierry Brasey voudrait connaître la date à laquelle la réfection de la route du Lac pourra démarrer.

M. Morard répond que la réfection commencera ce printemps, si possible avant le tournoi Sekulic.

M. Chris Gabriel demande, dans le cas où il y a une entreprise présente, s'il serait possible d'en profiter pour faire des petits îlots de croisement et des places d'évitement. **M. Morard** répond qu'un relevé de l'emprise de la route sera effectué et qu'en cas d'élargissement au-delà des limites, il faudra racheter du terrain privé. Cela n'est toutefois pas exclu pour les bords déjà abîmés qui seront consolidés.

M. Marcel Sottas demande, si le goudronnage de la place d'évitement qui se trouve le long du ruisseau est prévu, ainsi qu'une place de croisement et interdiction de parquer sur une certaine longueur de la route. Il ajoute que des places de parc sont à disposition vers le terrain de foot. Il demande également s'il serait possible de faire une place d'évitement de l'autre côté du ruisseau, là où le groupe E a construit son buffet. Il voudrait savoir si la réfection des fondations et du coffre est prévue dans les Fr. 70.000.-.

M. le Président prend note de la remarque concernant la place d'évitement, il ajoute qu'il faudra, dans un premier temps, vérifier si le terrain est communal ou non. Quant au coffre de la route, **M. Morard** précise que c'est l'entreprise qui jugera de son état et des travaux à effectuer.

M. Marcel Sottas demande si au niveau du passage du pont, quelque chose a été prévu en cas de crue.

M. Jean-Claude Balmer répond que ceci a été étudié dans le cadre de l'établissement du PGEE et qu'il n'y aura pas de soucis au niveau du pont en cas de crue du ruisseau.

M. Laurent Liard fait la remarque que les signaux posés ne sont pas respectés et que la Police n'intervient jamais, il demande s'il est bien nécessaire d'en poser d'autres.

M. le Président prend note de la remarque et ajoute que la demande de mise à jour de la signalisation est en cours. Il précise que c'est la Police de proximité qui peut mettre à l'amende, mais pas la Commune.

Comme il n'y a pas d'autre question, **M. le Président** invite l'Assemblée à voter par main levée.

Le projet de financement des réfections de routes est approuvé à l'unanimité.

Point 3. Budget des investissements 2012 – Source RFSM-PeO – Fr. 600'000.-

M. le Président précise que le projet de cette source va se faire de toute façon et que la Commune pourrait y participer de moitié.

M. Jean-Claude Balmer indique que la capacité des 2 captages sera d'env. 600 l/min, il donne des précisions quant à leur situation géographique. La Commune dispose actuellement du PSG1 qui produit 110-120 l/min, soit 60 à 70 l de moins que ce qui est attendu par temps normal, ainsi que la source des Monts à Gumefens, produisant actuellement 50 l/min, au lieu de 80 l/min.

Il donne des détails quant à l'installation de la nouvelle source des Monts qui permettra de capter de l'eau selon le même principe que le PSG1. Sur la 2^{ème} partie qui se situe en contrebas de la cabane des Bûcherons, il s'agira uniquement d'un pompage et de faire un puits identique à celui situé en dessous du Gibloux.

M. Balmer ajoute que le Réseau Fribourgeois de Santé Mentale (RFSM) est au bénéfice d'un permis de construire et que nous avons de la chance d'avoir été approchés pour une collaboration, permettant ainsi de ne pas mettre en conflit les sources et le futur projet du RFSM.

Le RFSM ne nous vend pas le droit de source qui leur avait été vendu par la Commune en 1958, mais nous propose de participer à raison de 50% aux frais de construction, ceci faisant également l'objet d'une convention établie entre le RFSM et la Commune.

L'investissement total est de Fr. 1'200'000.-, la part communale de Fr. 600'000.-, moins les subventions de l'ECAB (Etablissement Cantonal d'Assurance des Bâtiments) et de l'AF (Amélioration Foncière), d'environ Fr. 200'000.-, donnant un investissement net de Fr. 400'000.-.

Il souligne qu'en raison des travaux effectués, soit par des pompages ou par drains horizontaux sur la partie des Monts, que les 2 sources et l'évolution des ressources communales sont étroitement surveillées. Le RFSM a besoin de 200 l/min, le surplus ayant été trouvé vers la cabane des Bûcherons. Il ajoute que les besoins de la Commune sont de 100 l/min et que cette arrivée d'eau supplémentaire serait un avantage dans des périodes où il n'y a pas beaucoup d'eau. Une partie de ce surplus pourrait également être vendue avec un bénéfice estimé à env. Fr. 35'000.-/an, représentant un amortissement de l'investissement sur env. 12 ans. Le Conseil communal a donc jugé important de pouvoir s'associer à ce projet.

M. Marcel Sottas demande si les 2 captages seront situés sur la surface du droit d'eau de Marsens.

M. Balmer confirme que cela est exact et précise que le RFSM ne travaille que sur le secteur du droit d'eau qui leur a été donné.

M. Sottas voudrait savoir si la Commune aura droit à la moitié de 600 l/min. **M. Balmer** répond que pas tout à fait, car chaque partenaire s'est fixé un quota et que le but est de tirer 600 l/min, il faudra également en stocker et en revendre par la suite. Il ajoute que le problème de l'ACAPE, c'est qu'il y a toujours moins de clients et qu'il sera par conséquent important d'en trouver. Il précise que le réseau de l'ACAPE va jusqu'à Pont-la-Ville qui vient de se relier à La Roche, signifiant que si la Roche est en manque d'eau, il sera possible de leur en fournir.

M. Jean-Claude Bussard pose une question quant à la qualité de l'eau. **M. Balmer** répond qu'elle a été analysée par des hydrogéologues et qu'elle sera de très bonne qualité, identique à celle du PSG1.

M. Michel Castella demande si en cas de faible débit de la source ou de diminution de sa capacité, il ne serait pas mieux d'avoir des pourcentages. **M. Balmer** répond qu'il restera env. 200 l/min de réserve et qu'il faut rester prudent. Il ajoute que l'on a fixé les quantités en fonction du quota dont le RFSM a besoin et que l'on prend la même chose. Une partie de l'eau pourra être revendue car la Commune loue le réservoir de Gumefens à l'ACAPE. Il précise que la Commune loue un quota à l'année dans le réservoir de Gumefens, et qu'avec le PSG1 et la source uniquement, ce quota n'est pas atteint, même par bonne pluviométrie.

M. le Président, en tant que rédacteur des conventions, précise que s'il n'y a pas assez d'eau, il y aura la même diminution pour le RFSM que pour la Commune. La Commune achète la structure et devient copropriétaire avec le RFSM, le but étant d'être totalement impliqué et copropriétaire de la structure et du droit d'eau que l'on récupère.

M. Pierre Justin Morard fait la remarque que la Commune prend un nouveau risque en acceptant un nouveau captage et que si on paie 50% d'eau qui rentre à la Commune, cela ne devrait pas être pour l'ACAPE, mais de l'eau au bénéfice de la Commune.

M. Balmer qui partage cette remarque précise que de refaire un réseau et un réservoir sur Gumefens coûterait bien plus cher que la solution présentée ce soir. Il ajoute que les captages seront gérés électroniquement et que si les réservoirs sont pleins et que l'on n'a pas besoin d'eau, on ne va pas en fournir et la passer au trop plein, le but étant d'assurer l'approvisionnement en fonction de la demande des citoyens. S'il est possible de compléter le manque d'eau que l'on a par rapport à la location du réservoir de l'ACAPE, il est intéressant pour la Commune de trouver des partenaires pour la revente de cette eau; c'est là que ça devient important et stratégique, en raison de conventions avec l'ACAPE, précisant que si la Commune fournit l'eau, c'est également à l'ACAPE de payer le surplus d'eau. Sorens achète de l'eau à l'ACAPE via le réservoir de Gumefens. Il sera donc possible de passer directement depuis la tuyauterie sans passer par le réservoir, permettant ainsi un gain financier.

M. Chris Gabriel souhaite savoir comment le solde des 200 l/min sera utilisé.

M. Balmer répond que les 200 l/min de réserve seront appelés ou pas en fonction de la demande. Le surplus pourra être stocké dans le réservoir de Gumefens et y être comptabilisé, le but étant d'assurer le quota et de pouvoir le revendre.

M. Gabriel demande si la Commune pourra revendre la totalité de ces 200 l/min restants.

M. Balmer confirme que oui. Il est toutefois mentionné dans la convention que le bénéfice sera à répartir entre le RFSM et la Commune. Le RFSM a besoin de 200 l/min pour assurer la pérennité sur le site de Marsens, la Commune prend également 200 l/min qui seront vendus en priorité à l'ACAPE, voire éventuellement à Sorens.

M. Pierre Aviolat demande si la Commune a déjà fait des demandes de concession à l'Etat et s'il en est informé.

M. Balmer répond que l'Etat en a été informé et que des séances ont eu lieu avec M. Kropf. Il ajoute qu'il y a des problèmes juridiques et que même pour le PSG1 il n'y a pas de droit de concession d'eau. Il faudrait établir une concession avec un droit total et indiquer les sources se trouvant dans le secteur du Gibloux.

M. Aviolat demande confirmation que le propriétaire de l'eau est bien le domaine public.

M. Balmer confirme qu'il s'agit bien de l'Etat. **M. Aviolat** fait la remarque que l'on va donc se partager un gâteau qui n'est pas à nous.

M. Aviolat est d'avis qu'en principe, lorsqu'il y a 2 actionnaires qui investissent à part égale sur un objet, la notion de quota de débit par minute ne peut créer que des difficultés. Il pense que la répartition de la propriété du captage devrait se faire en pourcentage en fonction des investissements qui ont été faits et déconseille vivement de fixer des débits pour les raisons déjà évoquées, et du fait qu'il y a certainement une relation entre le PSG1 et le PSG2, avec risque d'altérer les 2 sources.

M. Balmer répond que cela pourrait être le cas, raison pour laquelle la Commune s'est protégée par des conventions avant les travaux de prospection, afin que rien ne soit altéré sur les 2 captages existants.

M. Aviolat souhaite savoir ce que la Commune va recevoir si elle paie la moitié.

M. Balmer répond que le prix de l'eau a été établi en fonction des conventions et qu'on se base pour l'instant sur les essais qui ont été faits.

M. Aviolat demande une précision quant à la durée des essais.

M. Balmer répond qu'ils ont duré environ 5 mois, avec pompage en alternance et par palier. Quant aux drains horizontaux les essais ont été faits, contrôlés et jaugés en permanence sur la partie des Monts, le débit étant garanti sur la partie basse. Il précise que la Commune a mandaté un hydrogéologue et que d'autres avis ont été émis, notamment celui du Bureau d'ingénieurs Ribi qui a été surpris des débits tirés sur ces sites.

M. Aviolat s'en étonne aussi et souligne qu'un débit de 600 l/min auquel on est en droit d'ajouter 150 l/min des PSG ensemble représente un bassin d'alimentation de plus d'un km².

M. Marcel Sottas demande si les concessions de l'Etat octroyées à la Commune et à Marsens sont monnayables.

M. Balmer précise qu'il ne s'agit pas de gros montants, de quelques milliers de francs par an et que pour l'instant nous n'avons rien payé, cela devrait toutefois changer. Il ajoute que l'eau de la plaine est bien plus calcaire que celle du Gibloux et que le RFSM doit dépenser en produits adoucissants. Si cet investissement est accepté, le PSG2 sera abandonné car il ne sert à rien de cumuler l'eau sans possibilité de la stocker, l'économie ainsi faite serait d'env. Fr. 170'000.-.

M. Aviolat revient sur la vente du droit d'eau au RFSM en 1958. **M. Balmer** confirme qu'il s'agissait d'une très grande superficie qui a déjà été fortement réduite. Elle a été cédée pour Fr. 40'000.-, le droit d'eau portait sur plus de 200 l/min.

M. Frédéric Bossy voudrait savoir ce qui se passerait si la Commune ne part pas avec ce projet.

M. Balmer répond que le RFSM partirait seul et chercherait des clients. L'avantage de ce partenariat permettrait à la Commune d'écouler son quota d'eau et le surplus divisé par 2. Il ajoute que le RFSM n'a pas approché d'autres communes et que nous avons de très bons contacts avec la Direction. En cas d'abandon du projet avec le RFSM, la Commune continuerait avec le PSG2 (80 l/min). Plus de 100 l/min sont actuellement nécessaires, et en raison d'une démographie croissante il nous faudra plus d'eau.

M. Aviolat fait la remarque que 80 l/min pour Fr. 170'000.- est moins cher que 200 l/min à Fr. 400'000.-.

M. Balmer en convient et répond que cela permettra une certaine sécurité. Il ajoute qu'avec le PSG1 (110-120 l/min) on est limite avec un seuil de niveau de tirage d'eau qui est plancher.

M. André Delabays demande s'il y a un risque d'assécher des sources privées.

M. Balmer précise qu'il n'y a pas de sources privées, il ajoute que les nappes risquent toutefois de baisser.

M. Marcel Sottas fait la remarque qu'en son temps, la Jorette avait vu son taux d'eau diminuer lorsque le RFSM avait procédé à son 1er captage. Toutefois, il ajoute qu'avec un bénéfice d'env. Fr. 35'000.-/an amortissable sur 12 ans, on ne devrait pas refuser cette occasion d'avoir un droit d'eau qui ne sera que bénéfice une fois l'investissement payé.

M. André Delabays demande ce qui se passerait dans le cas où une source serait asséchée.

M. le Président répond que dans ce cas, il faudra prouver les quotas d'avant et d'après, et en discuter.

M. Aviolat souligne qu'un tel problème s'est passé dans le canton de Vaud et que l'affaire est arrivée au Tribunal fédéral pour 12 l/min, source évaluée à Fr. 50'000.-. La personne a obtenu Fr. 250'000.- de dédommagement. Il affirme qu'il y a des sources privées et qu'il est impératif pour le RFSM et la Commune de procéder à un état des lieux et même d'aller un peu plus loin que le minimum proposé par l'hydrogéologue pour éviter certaines susceptibilités, voire des personnes qui pourraient créer des sources par la suite. Il recommande à la Commune de faire des contrôles systématiques avant d'aller trop loin dans les travaux et demande des précisions quant à la convention qui stipule que les travaux ont déjà commencé.

M. Balmer précise que la convention passera au Conseil d'Etat en janvier prochain pour validation. Il ajoute que le RFSM est au bénéfice d'un permis de construire et que les travaux ont débuté par les travaux de prospection.

M. Aviolat fait la remarque qu'il est donc difficile d'aller faire un constat sur les sources voisines.

M. Balmer souligne que la remarque est pertinente et qu'il vérifiera ce qui a été fait avec l'hydrogéologue.

M. le Président ajoute qu'il y a des projets de construction, tels que la Cité d'Ogoz, qui devraient démarrer et qu'un besoin d'eau sera inévitable.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** invite l'Assemblée à voter par main levée. (Une personne a quitté la salle.)

Le projet de financement de la source Réseau Fribourgeois de Santé Mentale et Pont-en-Ogoz est approuvé à la majorité, par 75 voix et 7 abstentions.

M. le Président ajoute que les frais liés à l'installation de l'électricité à la cabane forestière pourront passer par le budget de fonctionnement.

Point 4

Approbation finale du budget de fonctionnement et des investissements 2012

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** invite l'Assemblée à voter par main levée.

Les budgets de fonctionnement et des investissements 2012 sont acceptés à la majorité, par 80 voix et 2 abstentions.

Point 5

Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux et approbation

M. Jean-Claude Balmer précise que le règlement est paru dans le bulletin communal et que la principale raison de son adaptation est due à l'IUS (indice d'utilisation du sol) qui est devenu l'IBUS (indice brut d'utilisation du sol), augmenté d'un tiers.

Les prix ont donc été revus à la baisse d'un tiers et les factures ne seront pas revues dans l'immédiat. Par contre, en fonction du changement de l'Art. 39 al.1, le Conseil communal recommande la diminution du prix à Fr. 0.80, le compte de l'épuration permettant des réserves pour les travaux assez importants, de l'ordre de Fr. 100'000.- par an. Le Conseil communal ne souhaite pas revoir le règlement dans son intégralité et propose une taxe inférieure, mais de garder un prix du m³ au même tarif qu'actuel, contribuant ainsi d'avoir une petite marge de manœuvre à l'avenir. L'Art. 22 al.2 a été modifié en raison d'un problème rencontré avec l'Etat, où un fond était raccordé sans que le propriétaire ne paie la taxe. Le but de la modification est que tout fond raccordé à l'épuration soit soumis à la taxe, au même tarif qu'un autre.

M. Pierre Justin Morard est d'avis que les travaux ne sont pas finis et que des immeubles proches de chez lui ne sont pas raccordés, il s'étonne de ne pas voir d'investissement mis au budget. Il demande également la raison pour laquelle on tolère l'épuration de machines à laver qui se vident dans le ruisseau.

M. Balmer confirme que la Commune n'a pas fini d'investir dans la mise en séparatif et qu'il reste certains secteurs à mettre en séparatif, notamment les alentours de la Halle polyvalente, une bonne partie de Charmont et le quartier En la Fin, et sur le secteur de Gumefens il y a la partie basse de Mallamoille. Le fond de réserve de Fr. 100'000.- est prévu à cet effet. Il ajoute qu'un PGEE a été fait et que des cas de mauvais raccordement sont connus, que le Conseil communal procède à des investigations afin de les mettre en conformité. Il souligne que dans le nouveau règlement, la durée d'intervention a également été réduite de 2 ans à un an, le but étant que chaque propriétaire soit en règle.

M. Morard précise qu'en mentionnant une dizaine de cas, il y a des maisons avec plusieurs appartements. Il demande quel est le délai fixé pour que le réseau d'épuration soit en ordre et conforme et qu'on en ait fini avec certaines odeurs et mousses.

M. Balmer répond que le délai est également fixé en fonction des réserves faites dans le cadre du budget de l'épuration permettant d'effectuer les travaux. Il ajoute que souvent ce ne sont pas les collecteurs communaux qui sont mal raccordés mais ceux de privés, et que c'est par un constat de notre part ou sur dénonciation que l'on trouve les problèmes. Il n'est pas possible de donner un délai en raison du financement. Pour avoir les fonds nécessaires et terminer la mise en séparatif complète de tous les secteurs de la Commune, il faudrait augmenter les impôts, mais ceci n'est pas la volonté du Conseil communal. Il précise qu'il n'y a pas de planning et de délais définis pour les communes membres de l'AIS, mais que le suivi est effectué lorsqu'un cas est connu.

M. Yvan Crettenand demande quelle est l'application du règlement. Il ajoute avoir envoyé un dossier avec diaporama sur le ruisseau de la Cerniat, et qu'en octobre le ruisseau était toujours insalubre.

M. Balmer répond qu'un cas est connu et qu'un délai de mise en conformité du raccordement a été donné à la personne concernée. Avec le règlement actuel, le propriétaire a 2 ans pour faire les travaux. Des contrôles seront effectués au printemps prochain. Le nouveau règlement permettra de diminuer le délai à une année.

M. le Président précise que les indices ont augmenté et qu'il est nécessaire de baisser le prix pour compenser, le but étant de rééquilibrer le tout. Il demande à l'Assemblée d'accepter ces modifications d'une manière globale par main levée. (Deux autres personnes ont quitté la salle)

Le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux est approuvé à la majorité, par 79 voix et 1 abstention.

Point 6

Nouveau statuts de l'EMS d'Humilimont et approbation

M. Félix Morard donne des précisions quant à l'organisation de l'EMS, il ajoute que les statuts ont été publiés dans le bulletin communal et donne lecture des différents points modifiés, à savoir les Articles 8, 12, 13, 20, 31 et l'Annexe. Concernant l'article 20 présentant un déficit de Fr. 100'000.-, une simulation est donnée avec différentes variantes. Il propose d'adopter la variante 1, celle ayant été choisie par les délégués et le Conseil communal, financièrement la plus favorable à Pont-en-Ogoz.

M. le Président ajoute qu'avec la nouvelle péréquation financière et le changement de classification des communes ayant entraîné une modification des pots communs, il est nécessaire de revoir tous les calculs avec de nouveaux coefficients.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** invite l'Assemblée à voter par main levée.

Les nouveaux statuts sont acceptés à l'unanimité.

Point 7

Informations et divers

M. le Président adresse ses remerciements à Mme Marie-Madeleine Guillet qui a œuvré à l'entretien de l'école d'Avry, elle est remplacée par Mme Mireille Schafer, puis à Mme Stéphanie Berset, conductrice de bus scolaire depuis 2006, remplacée par Mme Anny Maradan. Il remercie Mme Laure Grivel qui a œuvré au poste de la caisse AVS depuis près de 16 ans et lui remet un petit présent sous les vifs applaudissements de l'Assemblée. Il ajoute que le poste AVS a été repris par l'administration communale.

Il enchaîne avec des informations concernant la distribution gratuite de sapins, les horaires spéciaux de la déchetterie en cette fin d'année et l'adaptation de son horaire en 2012. Puis il adresse ses remerciements au personnel administratif, à ses collègues du Conseil communal, à toutes les Commissions confondues qui travaillent pour la Commune, ainsi qu'aux 2 employés de l'édilité. Il remercie les personnes présentes à cette assemblée ainsi que le Club des Dames qui servira le verre de l'amitié.

M. Gérard Gapany, en lien avec la rallonge octroyée pour le Sentier du Lac, demande à la Commune de réaménager et d'améliorer des passages pédestres qui se situent en dessus de chez M. Félix Morard, direction Avry-dt-Pont, et depuis le garage Dougoud rejoignant Redon. **M. le Président** répond que la réfection des sentiers à proximité du Lac a été proposée à la Protection Civile dans le cadre d'un plan d'occupation, le sentier de Gumefens n'a toutefois pas été cité, le Conseil communal en prend note.

M. Aviolat qui lit le bulletin communal avec beaucoup d'intérêt remercie le Conseil communal et se permet toutefois quelques remarques quant à sa qualité. Il mentionne que les plans (projet de vestiaires et ampoules) sont de mauvaise qualité, il souhaiterait que les informations soient lisibles. Il ajoute que dans le tableau de l'annexe 1 du règlement d'épuration, sans revenir toutefois sur l'adoption par l'Assemblée du nouveau règlement, il y a un problème d'alignement.

Le Conseil communal en prend note. **M. le Président** ajoute qu'il s'agit des tabelles de l'Etat et qu'elles n'ont pas été modifiées, que ceci est en effet dû à une ligne ayant été décalée.

M. Chris Gabriel demande si un accueil extrascolaire est prévu à long terme.

M. le Président indique qu'un sondage avait été fait il y a un certain nombre d'années et que l'offre s'avérait suffisante, qu'il n'avait pas été jugé nécessaire de prendre des dispositions. Il précise qu'un nouveau sondage sera soumis à la population en 2012.

M. Delabays fait une remarque concernant les haies qui prennent toujours plus d'ampleur et se rapprochent des routes, il indique qu'il y a un règlement cantonal qui devrait s'appliquer au niveau communal et demande quels sont les moyens communaux pour la mise en œuvre du règlement.

M. le Président précise qu'un compte-rendu est paru dans l'avant-dernier bulletin communal et qu'il peut y avoir des dérogations dans les grandes lignes droites, mais que s'il y a des problèmes de visibilité concrets, la Commune intervient afin que la législation soit respectée.

Au nom de la Société de pêche, **M. Bapst** remercie la Commune de Pont-en-Ogoz pour le don.

M. Pierre Justin Morard revient sur le sujet de la signalisation routière et voudrait savoir ce qui a été entrepris concernant les abords de l'école de Le Bry, avec diminution de la vitesse à 60 km/h, et celle d'Avry.

M. le Président se permet la remarque qu'il a été très justement convoqué par la Police cantonale pour une vision locale, lors de laquelle la réponse lui a déjà été communiquée. Il n'y aura pas de modification à l'école d'Avry, un passage piéton ne pouvant être réalisé en raison des distances et de la visibilité insuffisante. Toutefois, l'éclairage sera amélioré. Quant à Le Bry, le préavis favorable de l'Etat pour abaisser la vitesse à 60 km/h a été donné, il est nécessaire de redéposer un dossier pour validation. Le 50 km/h ne sera quant à lui pas possible.

Au nom des membres du Conseil communal, **M. Jean-Claude Balmer** remercie chaleureusement **M. le Président** pour sa disponibilité et tout le travail fourni pour la Commune. Il relève la chance d'avoir un avocat au sein du Conseil pour s'occuper des problèmes juridiques. L'Assemblée le remercie chaleureusement.

M. le Président remercie le Club des Dames qui va servir le verre de l'amitié et transmet ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et 2012. L'Assemblée est levée à 22h36.

Approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 10 janvier 2012.

La secrétaire


Murielle Gilly



Le Syndic


Christophe Tornare

Approuvé par l'Assemblée communale du _____.

La secrétaire

Murielle Gilly

Le Syndic

Christophe Tornare